

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
 M. PIERRE RENAUD, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

CONSULTATIONS AUTOCHTONES

VOLUME 4

Séance tenue le 10 juin 2021 à 9 h
par visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI DU 10 JUIN 2021

MOT DU COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT 1

MOT DU COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED 3

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

**M. SHAOMIK INUKPUK
VILLAGE NORDIQUE DE INUKJUAK 8**

MOT DE LA FIN 55

FIN DE L'AUDIENCE

SÉANCE DU 10 JUIN 2021
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
MOT DU COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT

5 **LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :**

Uulakut. Bon matin. Bonjour. Michael Barrett. I am the vice-chairperson of Environmental Advisory Committee, and Tunu Napartuk is the chairperson, but he is travelling on -- escorting for medical leave for a family member, so I am replacing him for this public hearing. And with me are
10 André-Anne Gagnon and Alexandre-Guy Côté. Could you please introduce yourselves? They are also members of the Kativik Environmental Advisory Committee.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

15 Yes. So, hi everyone. I'm André-Anne Gagnon, and I've been nominated by the Government of Québec to be on the KEAC. I'm a biologist, and I also work for the Ministry of Forests, Wildlife and Parks.

M. ALEXANDRE-GUY CÔTÉ :

20 Bonjour. Good morning. My name is Alexandre-Guy Côté. I am a federal member on the KEAC, and I'm an Indigenous Affairs Advisor at Environment and Climate Change Canada.

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

25 These hearings are jointly held with the BAPE. Online is the other cochairperson of the hearings, Joseph Zayed, and Joseph, could you please introduce yourself?

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

30 Oui. Bonjour. Alors, mon nom est Joseph Zayed. Je préside la commission d'enquête formée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et je préside donc cette commission. Il me fera plaisir de dire tout simplement quelques mots d'introduction dans quelques instants, et je cède
35 immédiatement la parole à mon collègue commissaire.

LE COMMISSAIRE :

Bonjour. Pierre Renaud. Je suis commissaire à la commission d'enquête, nommé par le BAPE. Merci.

40

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

So, Joseph, I'll proceed.

45

Shaomik, you're on the telephone. We have a PowerPoint presentation, but you'll hear it audio. It's just a short one.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

50

Michael...

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

Yes?

55

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Michael, si vous permettez, j'aimerais tout simplement faire une très brève introduction, avant la présentation.

60

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

Certainly, Joseph.

65

MOT DU COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

70

Merci, Michael.

75

Alors, Mesdames et Messieurs, à mon tour, après Michael Barrett, de vous souhaiter la bienvenue à cette séance de consultation publique sur l'état des lieux et la gestion des résidus. Je tiens à souligner qu'il me fait grand plaisir la coprésider avec Monsieur Michael Barrett de la Commission du Comité consultatif de l'environnement Kativik.

80

Quelques mots maintenant sur la mandat qu'a reçu le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé BAPE. En fait, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Benoit Barette *[sic]*, a envoyé une lettre-mandat qui, sommairement, vise les points suivants que le BAPE, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, doit dresser le portrait actuel de l'élimination des matières résiduelles, ainsi que le portrait de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années. En fait, le ministre souhaite d'être éclairé pour la prise de décision gouvernementale visant à combler éventuellement les écarts entre la capacité d'élimination anticipée et les besoins.

85

90

La commission d'enquête a adopté une stratégie de consultation qui inclut des consultations spécifiques auprès des nations et des communautés autochtones. La présente séance s'y inscrit. Ce faisant, la commission d'enquête conjointe du CCEK et du BAPE souhaite vous permettre de poser des questions, de clarifier certains aspects, de présenter vos préoccupations, d'exprimer votre opinion, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions, ou de proposer des modifications sur la gestion des résidus.

95

Nous vous demandons, et c'est très important, de préciser votre nom à chaque fois que vous prenez la parole. Ceci est nécessaire pour les fins de la sténotypie.

100

Pour répondre à vos questions et pour clarifier certains aspects, nous avons invité des porte-parole des ministères de l'Environnement et de la Santé, ainsi que de Recyc-Québec. Je leur demanderais de bien vouloir se présenter. Tout d'abord, du ministère de l'Environnement, s'il vous plaît, ouvrez votre caméra et présentez-vous très, très brièvement.

M. MICHEL BOURRET :

105 Bonjour. Michel Bourret de Direction des matières résiduelles du ministère de l'Environnement.
En l'absence de mon collègue Claude Trudel, c'est moi qui agis à titre de représentant du ministère.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

110 Merci, Monsieur Bourret. La prochaine fois que vous interviendrez, s'il vous plaît, allumez votre
caméra.

Ensuite, du ministère de la Santé.

M. KOFFI BANABESSEY :

115 Bonjour. Je suis Koffi Banabessey, Direction de la santé publique sur la Côte-Nord, et je
représente le ministère de la Santé.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

120 Merci, Monsieur Banabessey. Vous pouvez fermer la caméra. Et ensuite, de Recyc-Québec.

M. FRANCIS VERMETTE :

125 Bonjour. Francis Vermette, directeur aux opérations chez Recyc-Québec, en remplacement, ce
matin, de Madame Sophie Langlois. Je serai le porte-parole pour Recyc-Québec. Merci.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

130 Merci à vous. Donc, à toutes les personnes qui suivent nos travaux, il serait bon de noter que
la séance de ce matin se déroule avec des représentants des villages nordiques et des gestionnaires
des lieux d'enfouissement en milieu nordique.

135 Par ailleurs, avant d'amorcer les échanges, je souhaite corriger un simple petit lapsus signalé
par Madame Véronique Gilbert de l'Administration régionale Kativik. En effet, hier, Madame Gilbert a
référé à un sondage santé réalisé en 2017 par la Régie régionale de la santé et des services sociaux

140 du Nunavik. Il s'agit donc de Qanuilirpitaa, et non de Parnasimautik. Vraiment, je suis désolé si l'accent n'y est pas, mais il suffira, je pense, amplement, pour corriger -- permettre la correction des transcriptions de la séance d'hier.

J'invite maintenant Monsieur Barrett à lancer les échanges, éventuellement, avec la présentation, s'il le souhaite.

145 Michael, à vous la parole.

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

150 Thank you, Joseph. And welcome to the colleagues from the Ministry of Environment, Health, and Recyc-Québec. And to those on the telephone from communities -- Shaomik, I heard you there -- and to people at the NV in Kuujjuaq, ulakuut.

155 So, we'll start with a short presentation on the Kativik Environmental Advisory Committee, which was created under Section 23 of the James Bay and Northern Quebec Agreement to advise the Governments of Canada, Québec, the Kativik Regional Government and the NV's on matters of environment.

160 So, we serve as a point of contact. We ensure that concerns are brought up and followed. So, because of this mandate, unlike other parts of Québec, our hearings are held jointly, and the BAPE has held hearings throughout Québec, and in Nunavik, they are holding jointly with the KEAC.

Okay. And I'll pass the phone over to André-Anne, who is a member of the KEAC, who presented herself earlier.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

165 Yes. I am André-Anne Gagnon, and I would also like to -- before we go further, I would also like to point out that the KEAC is involved in a number of environmental files in the region, and one of the areas of special concern to the KEAC is residual materials management, which ties in very well with this consultation.

175 For example, some of the most recent files that we're involved in are Bill 65, the *Act to amend mainly the Environmental Quality Act with respect to deposits and selective collection*, we are also member of the Nunavik Residual Material Management Working Group, the extended producer responsibility regulation, the Regulation respecting the landfilling and incineration of residual materials, the Mid-Canada Line Clean-Up Project, the Federal Contaminated Sites Program.

180 We also offer technical assistance to the KRG and the northern villages regarding various projects such as the by-law banning plastic bags, collection and recycling of aluminum cans, the collection and transportation of tires to recycling facilities. And finally, we are also involved the publication of guides regarding the proper management of hazardous material and spill response.

M. ALEXANDRE-GUY CÔTÉ :

185 So, this is Alexandre-Guy Côté speaking. As mentioned earlier, today's consultation is about the status and management of final waste in Nunavik. But what is final waste? The definition of final waste is residual materials that are not recovered, and therefore, must be eliminated. So, that means it's what is left over after residual material is collected, sorted and recycled.

190 In Nunavik, pretty much everything that is thrown out ends up as final waste at the local landfill. Although the KRG and other organizations are working to develop collection and recycling programs for the region, as you may be aware, transportation costs and the lack of resources make it difficult to get these programs off the ground.

195 The Nunavik Residual Materials Management Plan developed by the Kativik Regional Government describes in detail a number of pilot projects for the region. The management plan is currently being renewed for the period 2021-2027. Some of these projects include implementing the Extended Producer Responsibility Program, the development of a composting program in the community of Inukjuak, the cleanup of residual and hazardous material stockpiles in the 14 communities, and the development of a metal recycling program.

200 The picture you see on the slide, as some of you may recognize, is the landfill in Kuujuaq, which really demonstrates just how critical the situation is regarding residual materials management.

205 Although not the focus of this consultation per se, it is worth mentioning that there are large quantities of residual and hazardous materials out on the land outside of community boundaries,

including as many as 150 abandoned mineral exploration camps, over 300 abandoned outfitting camps, around 40 abandoned radar and supply sites that were part of the Mid-Canada Line.

Back to you, Michael.

210

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

Thank you, Alexandre-Guy. So, in December 2020, the Kativik Regional Government held consultations on the latest version of the Nunavik Residual Materials Management Plan. Some of you may have attended that. And it's a planning tool. So, it can take into account the distinct regional characteristics and the importance to reduce, reuse, recycle and reclaim residual materials to protect the environment. It introduces measures to identify (*coupure sonore*), as well as target objectives. This plan is presently awaiting approval from Recyc-Québec.

215

So, some of you may have participated in these consultations. This might seem redundant, but what we're trying to do is to continue the discussion and communicate the messages directly to the Quebec Government departments and ministries, and the authorities involved regarding the present situation in Nunavik and the challenges that we face when it comes to residual material management. So, your participation from the northern villages by the elected people or the managers is very important to help with this.

220

225

So, at this point, I'll turn it over to, if possible, those of you in Kuujuaq, and then, whoever is on the telephone, to introduce yourselves.

230

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Si vous pouvez fermer la présentation pour que les personnes puissent se présenter? Merci.

Michael, il y a -- soit qu'il y a un problème technique, mais il n'y a personne qui se présente. Pourriez-vous vous assurer qu'il n'y a pas de problème technique?

235

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

Okay. While you're checking that, Shaomik, you're still on the line? Could you introduce yourself, please?

240

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. SHAOMIK INUKPUK
VILLAGE NORDIQUE DE INUKJUAK

M. SHAOMIK INUKPUK :

Okay. Shaomik Inukpuk. I'm a town manager for Inukjuak. I have a big problem in my community in regards to elimination of residual material. First of all, my problem is burning of the domestic waste is a big problem in my community, and we have tried to make a request to get an incinerator, which is now our five-year plan. But we were not able to get it, due to insufficient funds.

We have a lot of waste here that ends up in our landfill, because the shipping of whatever material is way too high. We have recyclable materials that just end up in our landfill, because the shipping cost is way too high. It does not recover the shipping costs, the costs we would get to have the recyclable materials. The cost we would get does not cover the cost of shipping. Therefore, we need some assistance from Québec Government with the shipping.

What we're doing right now with the tires is very helpful. We are able to ship out our old tires with assistance from Québec Government. They are able to reimburse us with some of the costs, and that has proven to help us a lot. So, if we can go further by going to the recyclable materials and get subsidized from the Québec Government, that would certainly help us a lot.

And in order for us to do that, due to the distance we have, we are not accessible by road, but we are only accessible by sealift. And these sealift only come only once a year, in the shipping season, therefore, we have to collect and store the recyclable materials, but we don't have the place to put them. Example: cardboard boxes, plastic. Those have to stay inside the storage building before we are able to ship them out to be recycled. This is the must. Otherwise, if we don't do it, they'll just end up in our landfill.

275

As of now, we have just been burying the domestic waste, up to the point where land is no longer usable. Therefore, this elimination of residual material is very important to us in our region. Thank you.

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

280

Nakurmiik, Shaomik. Joseph, do you have questions for Shaomik from Inukjuak, or do the other members of the...?

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

285

Michael, peut-être...

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

290

Yes.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

... vous vouliez faire un tour de table pour que les personnes puissent se présenter?

295

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

That's correct. Okay.

300

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Ce que je vous propose, c'est de poursuivre le tour de table, sans nécessairement parler de contenu, et ensuite, nous pourrions revenir sur le contenu ou la matière que vient de présenter Monsieur Shaomik.

305

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

All right. So, for people in Kuujuaq, could you please introduce yourselves?

310 Maybe having some technical difficulties.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

315 Très bien. Alors, si vous permettez, nous allons peut-être amorcer les échanges à partir des premiers commentaires.

320 Tout d'abord, avant d'entreprendre cet échange, j'aimerais souligner -- tantôt, je faisais allusion à un lapsus commis par Madame Gilbert hier, et en faisant moi-même le discours -- le court discours d'ouverture, j'ai commis un lapsus. Évidemment, le nom du ministre de l'Environnement, ce n'est pas Monsieur Benoit Barette, comme je l'ai indiqué, c'est Monsieur Benoit Charette. Je m'en excuse.

325 Donc, peut-être pour amorcer la discussion, même si certains aspects ont été discutés lors des rencontres précédentes, j'aimerais revenir sur deux points, en fait, qui ont été abordés par Shaomik. Il s'agit du brûlage et du stockage.

330 Si j'ai bien compris, Monsieur Shaomik, vous dites que le site, actuellement, le site d'élimination de Inukjuak serait plein. Qu'est-ce que vous faites, dans les circonstances? Je ne comprends pas très, très bien. Donc, ça veut dire que même avec le brûlage, c'est insuffisant pour pouvoir continuer à recevoir d'autres matières résiduelles sur ce site? Pourriez-vous clarifier un peu ma compréhension?

M. SHAOMIK INUKPUK :

335 Okay. Okay. Burning is a big problem. The fume and the smoke is not safe for our environment. Because the people living here still rely on country food, they have to go fishing, they have to go hunting, the food source that they go after is -- is jeopardized by the smoke of the dump. And also, our existing dump that is within the community is inside the community itself. We have limited ways. We have to have proper wind blowing in one small direction. Otherwise, the smoke will go to the houses, which is not acceptable for the health of the population. Therefore, as is, where our
340 dump site is located is not in the right place, if I may say so. It should be moved further away from the community, so that we can do more burning, if it requires.

345 So, the problem I have is my dump site is inside the community. It should be moved outside the community. That's the first part. And this is why we really need the incinerator. I hope I explained that better than the first time. Thank you.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

350 Merci à vous. Monsieur Banabessey du ministère de la Santé, est-ce que le ministère était informé de la situation spécifique de ce village?

M. KOFFI BANABESSEY :

355 Merci, Monsieur le président. À ma connaissance, non, nous n'avons pas -- c'est-à-dire, nous n'avons pas été informés -- je ne crois pas que le ministère a été informé de ce cas spécifique des villages de Kuujjuaq [*sic*].

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

360 Et est-ce que quelqu'un de l'ARK pourrait nous indiquer si ceci a été reconnu de façon explicite comme une possibilité de déménagement, d'éloignement du lieu -- de -- ce n'est pas un lieu d'enfouissement, c'est un lieu d'élimination, parce qu'il n'y a pas d'enfouissement, en fait -- pour ce village en particulier? Est-ce que quelqu'un de l'ARK pourrait répondre?

365 **M. SHAOMIK INUKPUK :**

Can I make a correction first? It is Inukjuak. I am speaking from Inukjuak.

Mme CHANTAL LALONDE :

370 Yes. Hi. Good morning. This is Chantal Lalonde speaking from KRG Municipal Public Works Department. We do indeed have good knowledge...

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

375 Votre nom, s'il vous plaît?

Mme CHANTAL LALONDE :

380 I'm sorry?

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

385 What is your name, please?

Mme CHANTAL LALONDE :

390 Yes. I am Chantal Lalonde, Project Manager for the Municipal Public Works Department. So, we've been aware of this situation of the landfill being in the community. There is currently a project of moving the new landfill, or building a new landfill a few kilometres away from its current location.

395 The project is ongoing. It has been approved by the Ministry of Environment. However, there have been technical difficulties at the beginning, that we encountered at the beginning of the construction, and so, we are currently having the site reassessed, but it is planned to move the landfill, as Mr. Inukpuk suggested.

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

400 Thank you, Chantal.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

405 Merci, Madame Lalonde. Est-ce qu'il y a plusieurs autres villages qui se retrouvent dans cette situation?

Est-ce que quelqu'un de l'ARK pourrait répondre?

Mme VÉRONIQUE GILBERT :

410 I will complete the explanation from Shaomik and from Chantal Lalonde. The village of Inukjuak, as Shaomik explained pretty well, the landfill that is actually in use is literally in the middle of the village, so, for many years now, the community cannot burn with open burning, because it creates

a lot of fumes, and it's -- there is never the good weather for putting the fire. So, it's always affecting the community. The winds are always affecting the community.

415

So, for years, now, the community is not using the open burning, and is just piling the waste, and at springtime, when the snow melts and they have access to the landfill, they are able to cover the waste with some granular material when it's available, in order to limit the birds and the animals to come into the waste, and also in order to limit the flies and the bugs. So, it's really creating a problem. It's been years that it's known. The Ministry of Environment, who are doing the inspections of this site year after year, they know of this situation.

420

So, the KRG is working hard to build a new infrastructure many kilometres away from the village so it won't affect the community if there is open burning, but there is an engineering problem -- I mean, not "*problem*," but issues, right now, so it delays the construction.

425

Otherwise, there is a project on the table for diverting some of the waste, the organic waste from the community into a composter. The community has been consulted and they are open to do this project, and we are currently looking for funding in order to put this project in place.

430

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Merci, Madame Gilbert. Peut-être deux questions à partir de ceci. D'abord, je reviens avec la première question : est-ce qu'il y a plusieurs villages qui sont confrontés à cette même situation?

435

Mme CHANTAL LALONDE :

Chantal Lalonde. To answer that question, yes, there are several communities that have a similar situation. As the community expands in terms of development, the new development areas are increasingly closer to the existing landfills. Furthermore, I would like to mention that most of the landfills were built in the 1980s and 1990s, and so, as they gradually reach their life expectancy, new infrastructure is to be anticipated in pretty much all of the communities, but this is a gradual unveiling, and what my colleague Véronique was saying is that we would like to introduce other means of waste management, so this means new infrastructure as well in certain communities. As she has mentioned, we are working currently on a composting project, but these types of projects require funding that we aren't necessarily able to pay for entirely, one specific source.

445

Another aspect of landfilling that is an issue here in Nunavik is the proximity to certain air strips. Following the signature of the James Bay and Northern Quebec Agreement, there have been major improvements in terms of airport infrastructure. And so, during the 90s, there was a relocation of certain air strips and reconstruction of the terminals that were existing at the time, or nonexistent at the time, and there is also a current program to build new terminals as well, as so, when they moved the air strips (*coupure sonore*) were removed and were moved closer to a landfill. And so, certain landfills are close to the airport and the air strip. And so, this is the case in Kangirsuk, for instance. We have a new landfill in Kangirsuk that is almost completed, but before that project occurred, the landfill was very, very close to the air strip, and so, burning activities were an impact on air traffic.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Merci, Madame. Je reviens quand même avec ma question : il y a combien de villages qui ont une problématique similaire? Juste un chiffre.

Mme VÉRONIQUE GILBERT :

I'm Véronique Gilbert. Like Chantal Lalonde just explained, most of the (*coupure sonore*) are more nearby the village because the village expands really rapidly, but the situation of Inukjuak is really particular, and I would say there is another community in Kuujjuarapik who are facing the same situation because the actual landfill is literally in the community as well. And Kangirsuk, as mentioned by Chantal, but Kangirsuk, we have finalized, almost, the construction of the new landfill, so it's -- we should open the new infrastructure soon, so that will not be a problem anymore. But I would say Kuujjuarapik, Inukjuak, are the most -- the villages that are facing that situation of the landfill in the community.

The others, it's nearby. Quaqtak is also really nearby the air strip. Rapidly like that, I would say those three are the more affecting the community, because the landfills are in the community, or really nearby. The other ones are more far from the community. It doesn't mean that the open burning is not affecting the community.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Merci, Madame. Je demanderais maintenant à Monsieur Bourret du ministère de l'Environnement de nous indiquer si le ministère de l'Environnement a été consulté pour le choix

485 potentiel des nouveaux lieux, sachant que le premier intervenant tout à l'heure a indiqué qu'il pouvait y avoir des problèmes, notamment de contamination des eaux à proximité, où ils pratiquent la pêche, notamment. Donc, est-ce que le ministère de l'Environnement a été informé? Est-ce qu'il a un rôle conseil par rapport -- outre les critères qu'il a prédéterminés pour la localisation des lieux d'élimination?

490 **M. MICHEL BOURRET :**

Bonjour, Monsieur le président. Première des choses, j'aimerais vérifier, est-ce que vous voyez mon image? Est-ce que ma caméra est ouverte de votre côté?

495 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Oui. Absolument. On vous voit, on vous entend.

M. MICHEL BOURRET :

500 OK. Parfait. Excellent. Donc, oui, les projets d'implantation de lieux d'enfouissement en milieu nordique sont visés par la procédure d'évaluation environnementale nordique, donc, dans ce cadre-là, le ministère est impliqué, là, comme pour les projets de lieux d'enfouissement technique dans le Sud. Donc, il y a -- le ministère est consulté, est partie prenante de la procédure.

505 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Et est-ce que le ministère consulte le ministère de la Santé?

510 **M. MICHEL BOURRET :**

Sur cet aspect-là, savoir qui est consulté, je crois que je céderais la parole à ma collègue Vanessa Chalifour, qui est aux évaluations environnementales en milieu nordique, de répondre à cette question-là.

515 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Merci.

Mme VANESSA CHALIFOUR :

520 Oui. Merci, Monsieur Bourret. Bonjour, Monsieur le président. Donc, en fait, une consultation
des experts est effectivement effectuée pour chacun des projets qui sont assujettis à la procédure.
C'est du cas par cas. Donc, chaque projet fait l'objet d'une consultation distincte, donc, oui, il est
possible que le ministère de la Santé soit consulté. Par contre, là, je n'ai pas d'exemple récent pour
lequel nous les avons consultés, mais il est toujours possible de le faire.

525

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

En fait, je soulève la question -- je comprends très bien que ce soit prévu dans le cadre du
processus normal de consulter plusieurs directions, plusieurs ministères, mais de façon plus
530 spécifique, ici, puisqu'il s'agit de brûlage, puisqu'il s'agit d'enjeux de santé publique éventuels causés
par les émissions du brûlage, est-ce qu'il y a quelque chose de spécifique qui est prévu à cet effet
avec le ministère de la Santé?

535

Mme VANESSA CHALIFOUR :

Non. Pas spécifiquement.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

540 Merci, Madame Chalifour. Monsieur Banabessey, est-ce que vous considérez que le ministère
de la Santé devrait être consulté beaucoup plus en amont, très tôt dans la démarche de localisation
de lieux potentiels d'élimination, pour pouvoir donner un choix éclairé, plutôt que d'y aller quand
beaucoup de travail aura été réalisé dans le cadre d'un processus normal d'évaluation?

545

M. KOFFI BANABESSEY :

550 Merci, Monsieur le président. Effectivement, dans le cadre des projets d'enfouissement,
comme l'a dit mon collègue du ministère de l'Environnement, effectivement, le ministère de la Santé
est souvent consulté. Mais dans le cas spécifique des milieux nordiques, bon, à ma connaissance,
bon, je ne -- on n'a pas été consulté, mais l'idéal aurait été que, pour des situations comme ce que
nous traitons aujourd'hui, que, au fait, les directions comme la Direction de la santé publique ou le
ministère de la Santé soient consultées bien en avant, pour qu'on puisse faire un travail holistique et

555 spécifique à des situations, à des milieux comme celui de Kuujuaq, par exemple, pour qu'on puisse travailler en synergie, et puis essayer d'aller vers des solutions porteuses pour ces régions-là. Donc, c'est vraiment très, très souhaitable que des consultations préalables soient opérées.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

560 Merci. Est-ce que le ministère de la Santé, compte tenu de cette problématique, a élaboré ou a développé un certain nombre de critères, de critères sanitaires, pour la localisation des lieux d'enfouissement en milieu nordique?

M. KOFFI BANABESSEY :

565 Je dirais que non, on n'a pas développé des critères spécifiques pour ça.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

570 Est-ce que vous croyez que, compte tenu du contexte qu'on vient de nous décrire à l'effet que plusieurs lieux d'élimination devront être relocalisés petit à petit, puisque les populations, d'après ma compréhension, grandissent, que les lieux deviennent -- que les lieux se remplissent, à l'heure actuelle, est-ce que vous croyez opportun que le ministère développe rapidement des critères sanitaires pour la localisation des nouveaux lieux d'élimination des résidus?

575 **M. KOFFI BANABESSEY :**

580 Idéalement, oui, moi, je crois que c'est opportun qu'on développe des critères pour pouvoir éviter, bon, ce qui se produit actuellement, vu le développement de la population, donc, en -- tenir compte des expériences passées pour en définir de nouveaux critères, c'est important.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

585 Merci. Monsieur Bourret, est-ce que le ministère de l'Environnement, compte tenu de cette problématique particulière des milieux nordiques, là, est-ce que des critères de nature sanitaire pourraient être intégrés, sur proposition du ministère de la Santé, dans les critères -- à travers les critères que le ministère de l'Environnement a développés?

M. MICHEL BOURRET :

590 Absolument. Sur -- en fonction des recommandations des ministères, les exigences applicables pourraient être bonifiées.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

595 Et ces exigences, la modification de ces exigences, est-ce que c'est une démarche complexe? Rapide? Lente? Est-ce qu'elle demande un changement de réglementation?

M. MICHEL BOURRET :

600 Ça pourrait se faire, évidemment, par modification réglementaire, si on veut l'appliquer à tout le monde, mais ça peut se faire aussi au cas par cas lors des évaluations environnementales de chacun des projets. À ce moment-là, il n'y a pas de modification réglementaire qui serait nécessaire, mais c'est -- ce serait spécifique, là, à chacun des projets.

605 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Mais est-ce que ça serait dans le cadre du processus normal d'évaluation, ou ça viendrait -- ça pourrait venir beaucoup plus en amont?

610 **M. MICHEL BOURRET :**

Non, ça pourrait être -- ce serait dans le processus d'évaluation environnementale dont (inaudible).

615 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

620 Mes questions ne visaient pas quelque chose qui peut être réalisé dans le cadre d'un processus régulier, parce que, en fait, dans le cadre d'un processus régulier, ça serait contre-productif d'arriver avec des critères qui auraient pu être appliqués en amont, alors que là, l'application de tels critères pourrait mettre un bémol sur la localisation d'un lieu d'enfouissement -- euh... d'un lieu d'élimination pour lequel il y a eu déjà beaucoup de travail de fait.

625 Donc, qu'est-ce que, selon vous, pourrait être fait en amont? C'est pour ça que je parlais de : est-ce que c'est un changement réglementaire? Changement des exigences? Et, évidemment, couvrir tout le territoire en milieu nordique, c'est quelque chose de beaucoup plus large qu'un simple projet ponctuel dans un village.

M. MICHEL BOURRET :

630 Évidemment, moi, je pense -- comme ç'a été un peu mentionné par les intervenants avant moi, il y a une question de localisation qui est importante. Je pense que ce qui pourrait être fait, bien, c'est peut-être mettre des distances plus importantes, des distances par rapport aux communautés, qui soient -- je ne sais pas, moi, qui pourraient être beaucoup plus importantes que actuellement, alors qu'on retrouve des lieux d'enfouissement presque -- pratiquement dans le village.

635 Donc, en mettant des distances plus importantes, des quelques kilomètres, ça pourrait être une option qui va être regardée, sauf qu'il y a des impacts importants à augmenter la distance par rapport au village, la construction de routes, et compte tenu du manque de matériaux granulaires, là, ça pourrait être...

640 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

645 En fait, bien honnêtement, Monsieur Bourret, je ne veux pas vous prendre à chaud comme ça, là, c'était juste savoir si vous étiez -- si le ministère était ouvert à l'idée que le ministère de la Santé puisse travailler sur des critères sanitaires, réalistes, bien sûr, dans la mesure du possible, pour qu'ils soient appliqués, intégrés à vos exigences en amont, pour l'ensemble, finalement, des lieux d'élimination en milieu nordique, donc, c'est le ministère de la Santé qui élaborerait ces critères sanitaires, et les discuterait avec vous. Je demandais juste si le ministère serait ouvert et réceptif à une telle démarche, qui serait bien en amont, et qui pourrait signifier un changement des exigences générales, peut-être réglementaires, si cela, ça doit aller jusque-là.

650 **M. MICHEL BOURRET :**

655 Bien sûr, le ministère est ouvert à toute suggestion qui pourrait améliorer la situation en territoire nordique, évidemment.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

660 Et si on voulait réalistement procéder avec diligence pour que ce soit appliqué le plus rapidement possible, c'est -- de telles suggestions ou de tels critères sanitaires devraient vous être déposés le plus rapidement possible, bien sûr, là, mais quel est le délai que ça pourrait prendre entre le moment où le ministère de la Santé déposerait de tels -- suggérerait ou recommanderait de tels critères sanitaires, et leur insertion éventuelle à travers les exigences du ministère de l'Environnement? Combien de temps ça -- quel est le délai que ça prendrait?

665 **M. MICHEL BOURRET :**

670 C'est une bonne question. Quand -- c'est sûr qu'on est dans -- plus tôt les recommandations ou les -- de la Santé seraient faites, plus vite ça nous permet d'intégrer ça dans les processus de modification réglementaire, parce que j'imagine que ce serait via une modification du règlement, de la réglementation.

675 Le ministère est dans un processus de modification réglementaire omnibus, actuellement. Est-ce que ça -- si les modifications étaient proposées suffisamment rapidement, peut-être que ça pourrait être intégré dans cet omnibus-là, mais l'agenda de modification réglementaire du gouvernement, là, c'est assez difficile, quand même, là, de mettre un délai là-dessus. Ça pourrait être rapide comme ça pourrait prendre du temps. C'est une question très difficile à répondre, Monsieur le président.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

680 Mais vous avez quand même ouvert une porte, et bien sûr, si vous l'avez ouverte, je peux y pénétrer. Donc, quand vous dites : « *Si le ministère de la Santé procède avec diligence et rapidement, nous pourrions peut-être faire telle chose* », c'est quoi, « *avec diligence et rapidement* »? C'est quoi? C'est question de deux, trois mois? Quatre mois? Six mois? C'est quoi le -- à quoi vous faites référence, quand vous dites : « *S'il procède rapidement* »?

685 **M. MICHEL BOURRET :**

690 Comme j'ai mentionné, on est actuellement dans le processus de préparer un omnibus réglementaire. Il est encore temps de faire des ajouts, mais combien de temps, c'est une question de mois, ce n'est pas une question d'années, là. Donc, quelques mois...

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Alors, je tourne...

695 **M. MICHEL BOURRET :**

... (inaudible).

700 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

J'inverse la question. Sachant que, depuis des années, vous êtes également conscients de cette problématique du brûlage, donc, à ciel ouvert, est-ce que l'initiative peut venir de vous, que vous, dans le cadre de cette révision réglementaire omnibus, que vous consultiez le ministère de la Santé pour avoir rapidement, de ce ministère, les critères sanitaires que vous devriez -- qui mériteraient d'être intégrés dans cette nouvelle réglementation? Autrement dit, que la charge, la responsabilité vous revienne à vous de consulter le ministère de la Santé, plutôt que ce soit le ministère de la Santé qui vienne vers vous pour vous recommander l'intégration ou des changements de critères?

710 **M. MICHEL BOURRET :**

Moi, je pense que oui. Je pense que c'est un processus qui pourrait être fait de la part du ministère de faire une demande de -- auprès du ministère de la Santé. Absolument.

715 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Est-ce que le ministère de la Santé, aujourd'hui, pourrait prendre un engagement à cet effet, devant la commission, de consulter le ministère de la Santé pour avoir les critères sanitaires qui mériteraient d'être examinés pour leur intégration éventuelle dans la nouvelle réglementation?

720 **M. MICHEL BOURRET :**

Oui, bien sûr. Moi, je pense qu'on peut faire une demande auprès du ministère de la Santé. Mais...

725

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Non, je...

730 **M. MICHEL BOURRET :**

... évidemment, il faut comprendre que le ministère de l'Environnement, aussi, se garde quand même le droit d'évaluer les propositions qui seront faites à leur mérite et l'opportunité de les intégrer, là, éventuellement dans une modification réglementaire.

735

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Bien sûr. Monsieur Renaud?

740 **LE COMMISSAIRE :**

Je vais revenir à Madame Lalonde, à Kuujjuaq, là. Je ne sais pas si on est en contact? Oui? Alors, Madame Lalonde, j'aimerais ça savoir, quand vous déménagez, là, vous avez parlé du déménagement, du déplacement d'un lieu d'enfouissement, là, en milieu nordique, qu'est-ce qui arrive de l'ancien lieu d'enfouissement? Qu'est-ce que vous faites avec, là? À Inukjuak, on parle de quantités qui ont été accumulées, qui n'ont pas été brûlées, qui sont en plein milieu du village. On fait quoi avec ça?

745

Mme CHANTAL LALONDE :

750

Chantal Lalonde. Currently, the only thing that we must do is compact the waste, burn what can be burnt, and cover and cap with -- I believe 30 centimetres of soil.

Soil is an issue in most northern landfills, and so, as we prepare to rehabilitate the sites, of course, we will need to be a little bit more imaginative in the measures that we will need to apply, but there has not been a site closure in recent years following any reform of new regulation or any implementation of directives, either by the KQC or the Ministry of Environment, and so, we do not know, at this point, if there will be additional requirements imposed to us.

755

760 We are currently looking into a rehabilitation -- well, a site closure and rehabilitation plan for Inukjuak and Kuujjuarapik, and so, once we have conceptual designs from the engineering firm, there will be a little bit more information available on what needs to be done. But, I'm sorry, at this stage, I can't answer more specifically to your question.

765 **LE COMMISSAIRE :**

J'étais sur l'impression, d'après les discussions qu'on a eues il y a quelques minutes, qu'il y avait eu -- pas à Inukjuak, là, à Inukjuak, je comprends que c'est un projet, mais je comprends qu'il y avait eu un lieu d'enfouissement, là, qui avait été déménagé parce qu'il était trop près de l'aéroport et
770 que vous avez ouvert un nouveau -- un nouveau lieu d'enfouissement, là. C'est pour ça que je me demandais qu'est-ce qui a été fait avec celui-là qui était existant.

Mme CHANTAL LALONDE :

775 Chantal Lalonde. Yes. Sorry. I should have been a little bit more precise. Of course, for Kangirsuk as well, we will have to submit, soon, a site closure and rehabilitation plan as well, but we don't have one right now. All of these sites that we have planned to move are currently under study for the site closure and rehabilitation plan. And so, for now, I reiterate what I mentioned a little bit earlier, that we don't have any additional requirements, other than bury, burn, and cover.

780 There are also elements to consider: management of any hazardous waste or metal recovery programs, because there are certain materials, like metal halts, the car halts -- donc, des véhicules hors d'usage -- that we can't bury along with the other waste, so that will have to be, of course, integrated into a site closure and rehabilitation plan, and this sort of ties in to the conversation which
785 we had yesterday with Madame Gilbert regarding other connected projects for waste management.

Mme VÉRONIQUE GILBERT :

790 Véronique Gilbert. As Chantal Lalonde just mentioned, for Kangirsuk in particular, we are planning to help for the closure plan in doing the project of metal recycling. The first project in Nunavik will be in Kangirsuk, in order to help for the closure of the existing site. But it's not mandatory in the closure plan as per regulation.

795 So, we're having this new program for the metal recycling, and we're trying to join it with the
closure plan of the existing site in Kangirsuk. It might be, in the future, the way to proceed. As I
explained yesterday, we don't know yet what will be all the process of the metal recycling, because we
are doing a first project, and that's the goal of the first project, to kind of set the recipe of all the
process, but this can be repeated in other communities when there is a closure of a site, that the metal
recycling happens at the same time.

800 **LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :**

805 Véronique, it's Michael here. Could you give the example for Kangirsuk in terms of vehicles,
vehicles carcasses, the vehicle -- I know that's part of the metal recycling, but could you give the
commission an idea of the problematic?

Mme VÉRONIQUE GILBERT :

810 You mean in terms of quantity, or...?

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

815 Yes, in terms of quantity, because it is a relatively small village, but notwithstanding that, I
mean, there is a sizable quantity of metal, and for the closure, that's quite a part of the closure.

Mme VÉRONIQUE GILBERT :

820 Yes. Give me a minute, I'm having the evaluation of quantity here in my last report to the
Ministry of Environment.

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

For members of the commission, again, this is one of the smaller villages.

825 **Mme VÉRONIQUE GILBERT :**

So, for the village of Kangirsuk, including the vehicles, but all the other metal that I explained yesterday, the appliances, metal for construction, *et cetera*, we are evaluating 3,200 tons of metal to be recycled.

830

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

Thank you. Joseph, I have to make -- I just want to make a little -- a side note, so you understand. Here in Kuujuaq, Johnny Watt Sr., who was the first mayor of Kuujuaq and a very respected elder, passed away last night. Johnny was 93 years old, and he gave a lot to the community. And as I said, he was a very respected elder, so there may be lack of participation by the Kuujuaq Northern Village because of that. I wanted you to be aware of that, and also to their people, I extend our respect and condolences to the family.

835

840 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Michael, je voudrais également partager votre propos. Toutes nos sympathies à toute la communauté régionale.

845

Michael, peut-être, si vous souhaitez, nous, nous avons posé un certain nombre de questions, nous en avons d'autres, bien sûr, mais nous voudrions laisser la place aux participants, aujourd'hui, pour qu'ils puissent ou qu'elles puissent soulever leurs préoccupations, leurs problèmes ou leurs questions. Donc, je vais vous donner l'occasion de leur demander d'intervenir.

850

(Absence de réponse).

Bon. Alors, puisque je n'ai pas d'information de -- oui? Allez-y.

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

855

I was just going to ask for Kuujuaq, Benjamin or Véronique, are there any participants present in person? And secondly, the telephone connection, is there anyone else on the telephone connection, please?

860 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Michael, on m'informe que, sur la ligne réservée à la langue inuktitut, il n'y a personne en ligne, et pour la ligne réservée aux personnes de langue anglaise, il y a une seule personne. Donc, si vous permettez, je vais demander à mon collègue Pierre Renaud de poursuivre ses questions avant la
865 pause, pour que nous puissions prendre une pause immédiatement après. Merci.

LE COMMISSAIRE :

Merci, Monsieur le président. Je voulais juste compléter pour les sites qui sont fermés. Ma
870 question irait à Monsieur Bourret du ministère de l'Environnement. Quelles sont les règles spécifiques, dans le cas des lieux d'enfouissement en milieu nordique, lorsqu'un lieu est fermé, n'est plus utilisé, qu'il est à pleine capacité? Qu'est-ce qui est exigé au niveau réglementaire?

M. MICHEL BOURRET :

875 Bonjour. Ce qui est exigé -- bien, pour la fermeture, ce qui est demandé, c'est que les matières soient recouvertes de 30 centimètres de sol pour les sites -- grosso modo, la seule exigence que l'on retrouve dans la réglementation (inaudible).

880 **LE COMMISSAIRE :**

Il n'y a pas d'exigence -- dans la plupart de ces lieux d'enfouissement en milieu nordique là, on retrouve des grandes quantités de métal qui sont -- qui sont entreposées à côté des -- en retrait des lieux d'enfouissement comme tels. Vous n'avez aucune exigence -- tout ça reste là de cette façon-là,
885 *ad vitam aeternam*, ou...?

M. MICHEL BOURRET :

Ce qu'il faut comprendre, c'est que le volet entreposage de matières -- de métaux ne fait pas
890 partie des dispositions réglementaires applicables aux lieux d'enfouissement en milieu nordique. C'est une activité distincte du lieu d'enfouissement en milieu nordique. Donc, les dispositions de fermeture prévues à la réglementation ne sont pas applicables à l'entreposage des métaux, qui devraient éventuellement être -- qui devraient sortir, qui devraient être dirigés vers des recycleurs, comme ça se fait dans le Sud, là. Donc, c'est une activité séparée, pour laquelle il n'y a pas de -- ça

895 devrait -- il devrait y avoir du roulement, ça devrait -- les matières devraient être dirigées vers le recycleur, mais ça ne devrait pas être vu comme de l'entreposage permanent comme actuellement. Donc, c'est un problème de gestion de métaux, là, qui est distinct du problème du lieu d'enfouissement en milieu nordique, même s'ils sont souvent un peu intermêlés.

900 **LE COMMISSAIRE :**

Et il n'y a pas d'exigence particulière, là? C'est parce qu'on parle des carcasses de voitures, là. Dans bien des cas, ce qu'on nous a dit dans des ateliers puis dans des séances précédentes, ces carcasses-là n'ont pas été -- n'ont pas été débarrassées de tous les fluides qu'on peut trouver dans
905 une voiture. Il n'y a pas d'exigences particulières par rapport à ça, ça reste -- ça peut rester -- tant que ce n'est pas sorti vers le sud, ça peut rester là?

M. MICHEL BOURRET :

910 Euh... je ne suis pas spécialiste de la gestion des véhicules, là, mais je pourrais m'informer puis vous revenir avec une réponse, mais j'ai l'impression que ça devrait être géré comme dans le Sud. D'après moi, les mêmes exigences sont applicables, donc, ça devrait être nettoyé, mais je vais faire les vérifications, et je vous reviens.

915 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il y a des exigences au niveau des suivis, par rapport à un lieu d'enfouissement en milieu nordique qui est fermé? Est-ce qu'on retourne voir, éventuellement, ou si c'est une fois qu'il y a du matériel qui le recouvre, on n'y retourne plus, là?

920

M. MICHEL BOURRET :

Il n'y a pas d'exigence de gestion post-fermeture pour les lieux d'enfouissement en milieu nordique. Donc, c'est la fermeture, puis les exigences s'arrêtent là. Il n'y a pas de suivi par la suite, il
925 n'y a pas -- ce qu'il faut comprendre, c'est que ces lieux-là n'ont pas -- n'ont pas de normes -- on n'a pas rendu applicables de normes de qualité, donc, il n'y a pas de suivi, donc, même en exploitation, donc, en post-fermeture, bien, il n'y en a pas plus.

LE COMMISSAIRE :

930

Est-ce que le ministère de l'Environnement a un guide de conception, un peu comme vous avez des guides de conception, là, pour les sites de compostage, pour des sites de biométhanisation, ou, en tout cas, qui ne sont pas des exigences réglementaires, mais qui sont des guides techniques? Est-ce que vous avez la même chose d'équivalent dans le cas des lieux d'enfouissement en milieu nordique?

935

M. MICHEL BOURRET :

Il y a un guide d'application du règlement sur l'enfouissement et l'incinération pour expliquer les différentes normes du règlement, mais on n'a pas de guide spécifique sur l'aménagement et la gestion de ces lieux-là. Par contre, on a un guide, si je reviens un petit peu en arrière, concernant les véhicules hors d'usage, on a des guides -- des lignes directrices sur la gestion des véhicules hors d'usage.

940

LE COMMISSAIRE :

Merci, Monsieur Bourret.

945

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Je m'excuse. Si vous permettez, j'aurais peut-être une question. André-Anne Gagnon.

950

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Allez-y, Madame.

955

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Merci. Monsieur Bourret, je me demandais -- là, on comprend qu'il n'y a pas d'exigence de suivi environnemental post-fermeture, autant pour la lixiviation, eaux souterraines ou émanations quelconques. Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle, en milieu nordique, ça ne serait pas applicable, ou ça serait difficile de mettre en application un tel suivi?

960

M. MICHEL BOURRET :

965 C'est sûr que le contexte nordique rend plus difficile les suivis, avec pergélisol, et le fait qu'on est toujours dans -- c'est souvent sur le roc. Les suivis des eaux souterraines seraient beaucoup plus compliqués. Est-ce que ça serait impossible? Il faudrait voir. Je le -- on n'a pas l'expérience -- on n'a pas l'expérience des milieux nordiques. Est-ce que ça pourrait être fait? Peut-être, mais je dois
970 avouer que les exigences qui ont été mises dans le règlement sur l'enfouissement et l'incinération, c'est un -- c'est un bref -- c'est à peu près les mêmes exigences qu'il y avait dans le règlement sur les déchets solides, et quand on a fait les modifications, on a consulté les gens du milieu, et -- j'imagine que, dans le temps, c'était l'ARK, les gens de l'ARK du temps, et on s'est assis avec eux autres puis on a -- étant donné que c'était eux autres qui connaissaient le mieux leur territoire et lieu, on a
975 demandé qu'est-ce qu'ils -- un peu quelles normes -- qu'est-ce qu'on devrait reconduire, est-ce qu'il y a des choses qui étaient -- qu'on devrait ajouter ou enlever, ou -- et ça s'est fait un peu comme ça, puis on n'a jamais eu de -- on a conservé des lieux sans exigences, sans suivi, un peu dans ce contexte-là.

980 Est-ce que ce serait une bonne idée? Environnementalement parlant, ce serait sûrement mieux d'avoir des lieux avec des suivis environnementaux, mais comme je vous ai dit, est-ce que c'est faisable, techniquement? Ce sera à évaluer.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

985 Merci.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

990 Merci, Madame. Peut-être juste avant la pause, j'aimerais renchérir, aller un peu dans le même sens que ma collègue de la Commission du comité consultatif de l'environnement Kativik : est-ce que le ministère de l'Environnement a procédé, au moins une ou deux fois, à un échantillonnage ponctuel, proche des lieux d'élimination fermés, pour s'assurer qu'il n'y a pas des émissions ou un niveau de contamination environnemental, pour valider, finalement, son choix de ne pas faire de suivi?
995

M. MICHEL BOURRET :

Pas à ma connaissance.

1000 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

D'accord. Alors, Michael, si vous n'avez pas d'objection, nous pourrions prendre une pause de 15 minutes? Est-ce que ça vous convient?

1005 **LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :**

All right for me. So, we'll take a fifteen-minute break, and restart in 15 minutes.

1010 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Merci. À tout à l'heure.

1015 **SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1020 Mesdames et Messieurs, nous poursuivons nos travaux de cette dernière séance avec la Commission du Comité consultatif de l'environnement Kativik. Michael, je vais vous céder la parole pour inviter vos collègues à poser les questions, les collègues de la région à poser leurs questions, avant que nous poursuivions, Monsieur Renaud et moi.

1025 **LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :**

Thank you, Joseph. For persons at the Northern Village, whether it be KRG or the municipal representatives, do you have comments, or do you have questions at this time? We leave it open to you.

1030 **M. SHAOMIK INUKPUK :**

Hi. Shaomik here. I have a comment regarding the metals. I just heard that there is a requirement to move the metals to the recycling plant. We want to do the same in our community.

1035 However, shipping of the recyclable materials like metal, the cost of shipping is a lot higher than the cost of the metal that will be recovered from the recycling plant. So, instead of us putting the metals in the landfill, it would be better for us to ship them out. Therefore, we need some assistance from our government in order to do that.

1040 I have taken an opportunity to ask the NEAS (*phonetic*), our shipping company, to see how they can help us when we want to ship out the scrap metal, but they haven't responded, because they just have to keep up with their company and they have to make a revenue. Therefore, it is most unlikely that they will be able to help us. Therefore, getting some assistance from our government will make a lot more sense.

1045 Furthermore, in order for us to do some shipping, we have to collect them for a good part of eight months of a year. So, we need a storage place just to do that. We can do a lot more in managing our residual material, but the lack of equipment and the funding hinder us to do that. So, on our part, we really need some assistance to do more with our residual materials. Thank you.

1050 **LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :**

Nakurmiik, Shaomik.

1055 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

1060 Oui. Merci à vous. Peut-être je demanderais à Monsieur Vermette pour répondre à ce commentaire, ou pour apporter des informations additionnelles reliées à ce commentaire. Je demanderais à Monsieur Vermette de Recyc-Québec d'intervenir, et de faire notamment référence à la collaboration ou à l'aide que peut recevoir ce village, notamment dans le cadre de ce que vous avez mis -- de ce qui est en train d'être mis sur pied et d'être déployé au niveau de l'organisme Go Recycle -- commencez avec ceci -- et puis poursuivre selon les informations que vous pourriez lui transmettre. Merci.

1065 **M. FRANCIS VERMETTE :**

Actuellement -- oui. Merci. Actuellement, depuis le 1^{er} avril, il y a un nouvel organisme qui a été agréé pour -- dans le cadre d'un programme de responsabilité élargie des producteurs...

1070 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Monsieur Vermette, parlez lentement, parce qu'il y a une traduction simultanée, s'il vous plaît.

M. FRANCIS VERMETTE :

1075 Ah! Oui. Oui. Dans le cadre d'une responsabilité élargie des producteurs, depuis le 1^{er} avril, il y a un nouvel organisme qui a été agréé, qui s'appelle Go Recycle, et qui a pour mandat de prendre en charge les électroménagers. On peut mettre les gens de l'ARK ou des communautés en relation avec cet organisme-là sans problème. Et leur mandat à eux, c'est de prendre en charge les électroménagers dans leur gestion. C'est un programme de REP, responsabilité élargie des
1080 producteurs.

D'autre part, il existe encore -- on est à développer un programme -- un programme d'aide, en collaboration avec la Société du Plan Nord, pour aider les communautés isolées dans le cadre de différents projets en gestion des matières résiduelles. Ce programme-là va être élaboré au cours des
1085 prochains mois, et il peut permettre -- il pourra permettre de financer ce type de projet là, peut-être, de récupération de métaux.

Une petite particularité, on l'a mentionnée hier, mais je vais le répéter, c'est que dans le cadre de ce programme-là, ce qu'on regarde à envisager, c'est couvrir 100 % des frais admissibles, ce qui est une -- ce qui est très différent d'habituellement, des programmes d'aide financière qu'on met en
1090 place, mais on met cette particularité-là dans le cadre des interventions avec les communautés isolées, sachant très bien la problématique qu'il y a de financement, aussi, des opérations, pour des projets comme ceux-là, quand ils sont situés dans des communautés isolées ou nordiques.

1095 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Merci, Monsieur Vermette. Alors, avant notre intervention, il s'agissait, pour les fins de la sténotypie, c'était Monsieur Shaomik qui était l'intervenant.

1100 Michael, est-ce qu'il y aurait d'autres personnes qui voudraient exprimer leur point de vue ou soulever des questions?

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

1105 I am not in the meeting room, but I pass it over. Véronique, is there anyone else, or do you have additional questions? If not, I do.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1110 Bon. S'il n'y a pas de questions, j'aimerais toucher un deuxième point qui avait, entre autres choses, été soulevé par Shaomik, justement, c'était toute la problématique de stockage pour les lieux d'élimination qui sont déjà à pleine capacité.

1115 Donc, Monsieur Bourret, qu'est-ce qui arrive lorsqu'un village stocke du matériel qui déborde du lieu d'élimination?

M. MICHEL BOURRET :

1120 Les matières résiduelles qui sont aux alentours devraient être ramassées et mises dans le lieu d'enfouissement. Il faut que je fasse la distinction, par contre, au niveau des métaux, les véhicules hors d'usage, qui, eux, comme j'en ai parlé, c'est une activité distincte, donc, n'ont pas à être ramassés pour être mis dans le lieu d'enfouissement en milieu nordique. Mais s'il y a des papiers, d'autres matières résiduelles qui sont -- qui devraient être dans le lieu qui se ramassent aux alentours, qui -- ils devraient être ramassés et mis dans le lieu. Et s'il y a des combustibles, les matières
1125 combustibles devraient être brûlées, lorsque les conditions climatiques le permettent, avant d'être -- de...

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1130 Mais si le lieu est déjà à pleine capacité?

M. MICHEL BOURRET :

1135 Les lieux d'enfouissement en milieu nordique n'ont pas nécessairement de -- ce n'est pas des -- la capacité n'est pas -- dans la réglementation -- ce n'est pas vraiment limité comme tel dans la réglementation. Il faudrait voir les projets, et je -- les notions de capacité limite pour ces lieux-là ne sont pas -- ne sont pas aussi clairement définies que pour les autres types de lieux, là. Ça fait qu'il y

1140 a -- je pense qu'il y a toujours moyen de trouver de l'espace supplémentaire pour les matières qui sont à proximité. C'est sûr que si -- jusqu'à un certain point, si -- on ne pourra pas exploiter un lieu prévu pour 20 ans pendant 50 ans, là, il y a des limites, là, mais je pense que si c'est juste pour gérer les matières qui sont aux abords, il y a moyen de trouver de la place, de l'espace pour gérer ces matières-là.

1145 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Donc, les autorisations que le ministère accorde à différentes -- aux demandeurs, aux initiateurs, ne sont pas limitatives en termes, ni de volume, ni de quantité?

1150 **M. MICHEL BOURRET :**

Il y a des -- les projets ont quand même des limites, mais c'est souvent des limites en termes de superficie qu'occupe la zone de dépôt des matières résiduelles, et moins en termes de hauteur, donc, je pense qu'il y a toujours possibilité d'aller -- d'en mettre un petit peu plus lorsque le site est plein, pour combler, pour aller faire le ménage de ce qui pourrait -- ce qui pourrait se retrouver aux abords.

1155 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Et lorsque vous accordez les autorisations, est-ce que celles-ci tiennent compte du volume ou de la quantité de ferraille?

1160 **M. MICHEL BOURRET :**

1165 Souvent, dans les projets de lieu d'enfouissement, le volet -- les volets connexes sont -- on a des volets connexes, là, donc, espace pour la ferraille, ou -- je parle au niveau -- notamment dans les nouveaux projets, là, parce que je ne peux pas parler des vieux projets, mais il y a des espaces qui sont réservés à la ferraille, il peut y avoir des espaces pour des sols contaminés, et un espace qu'on appelle -- qui est vraiment, comme tel, le lieu d'enfouissement en milieu nordique, où c'est le lieu d'élimination, là, pour les matières résiduelles, là, générées par les communautés.

1170 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Très bien. Monsieur Vermette, compte tenu de la problématique qui a été soulevée par le premier intervenant, dites-nous, qu'est-ce qui est prévu par Recyc-Québec, en termes de REP, pour les automobiles?

1175 **M. FRANCIS VERMETTE :**

Actuellement, je sais que les véhicules hors d'usage ont été prévus à la liste de projets potentiels sous responsabilité élargie des producteurs, liste (*coupure sonore*) par le ministère. Je dirais au niveau des programmes en tant que tels, nous, on va superviser les programmes en place, mais ça appartient, c'est au niveau gouvernemental, donc, du ministère, davantage, la décision d'implanter un programme de REP ou pas sur un produit ou un autre, comme, dans ce cas-ci, les véhicules hors d'usage.

1185 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Merci. Alors, Monsieur Bourret, pourriez-vous nous dire où en est la réflexion du ministère de l'Environnement?

1190 **M. MICHEL BOURRET :**

C'est sûr qu'il y a une liste des produits sous REP qui a été -- qui a été, un, fournie dans le cadre des travaux de la commission. En ce qui concerne plus spécifiquement les véhicules hors d'usage, ça ne fait pas partie de la liste. C'est en -- ça fait partie de la réflexion d'avoir l'opportunité d'ajouter les véhicules à la liste de REP, mais ce n'est pas -- on n'en est pas rendu là.

1200 Et si je pourrais en profiter, également, pour fournir un complément d'information à la question de Monsieur Renaud sur les véhicules hors d'usage, il y a un guide de bonnes pratiques qui a été produit par le ministère, qui recommande -- dans lequel on recommande de vidanger les véhicules hors d'usage avant entreposage, donc, de les -- enlever les huiles et autres liquides, là, avant entreposage. Mais ça reste un guide, ce n'est pas un encadrement légal.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1205 Et, dites-moi, pourquoi les véhicules automobiles ne font pas partie de la réflexion du ministère?

M. MICHEL BOURRET :

1210 Euh... c'est une question d'opportunité, de priorité. Au départ, je crois que les -- c'est les
1215 matières les plus problématiques qui sont visées, qui sont -- donc, il y avait les huiles, les peintures, et
c'était des produits qui sont plus -- des matières dangereuses ou problématiques qui ont été visées en
premier. Donc, les véhicules hors d'usage n'étaient pas -- dans l'ensemble, n'étaient pas -- n'ont pas
été considérés encore. Plus on va avancer dans le processus de mise de produits sous REP, bien, à
ce moment-là, ça pourrait peut-être faire l'objet d'un ajout, mais pour l'instant, ça n'a pas été...

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Mais de tels véhicules étaient quand même sur la liste des produits candidats?

M. MICHEL BOURRET :

Euh... je ne crois pas, non.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1225 Je vous demanderais de vérifier...

M. MICHEL BOURRET :

1230 Oui.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1235 ... auprès de vos collègues, puis de nous revenir avec la réponse d'ici quelques minutes, si
c'est possible, pour que nous puissions poursuivre notre discussion.

M. MICHEL BOURRET :

D'accord. Je fais mon possible.

1240

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Merci. Monsieur Renaud?

1245

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

Could I add...

1250

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Oui, Michael?

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

1255

Could I add to that question? Michael Barrett here. Could I add to that question?

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Oui, oui. Bien sûr. Bien sûr.

1260

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

For the vehicles, they contain oil, hydraulic fluids, they've got batteries and other fluids, all of which are hazardous materials. So, do you mean these vehicles can be left there and there is no regulations that are applied to the hazardous materials that they contain? I just wanted to make a note of that.

1265

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Monsieur Bourret, pourriez-vous répondre à la question de Monsieur Barrett?

1270

M. MICHEL BOURRET :

1275 Pour l'entreposage, comme j'ai mentionné, il y a un guide de bonnes pratiques qui dit qu'on devrait enlever les huiles et les fluides. Ce n'est pas une réglementation, effectivement. Et ce qu'il faut voir, c'est que ce sont des lieux d'entreposage, donc, l'entreposage, c'est une notion qui est liée avec un certain temps, ça ne devrait pas -- ce n'est pas de -- l'entreposage permanent, on parle, à ce moment-là, de dépôt -- plus de dépôt définitif, et ça ne devrait pas être ça.

1280 Donc, l'entreposage, c'est en attendant de les envoyer vers les recycleurs. C'est une partie -- c'est une lacune qu'on retrouve au niveau des milieux nordiques. Le métal devrait être retourné dans le Sud, donc, pour avoir une notion d'entreposage.

1285 Et pour les véhicules, sinon, je rappelle que l'article 66 de la Loi dit que les matières résiduelles ne doivent pas être -- doivent être envoyées dans des lieux autorisés, donc, ne pourraient pas être laissés n'importe où sans contrôle. Donc, je ne sais pas si ça répond à la question?

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1290 Dites-moi, Monsieur Bourret, les VHU...

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

1295 Okay. Well, we've had...

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Allez-y, Monsieur Barrett.

1300 **LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :**

1305 We've had vehicles stored here over 40 years. And we'll just follow-up later with that, but just a comment, 40 or 50 years, there's been no shipping of these vehicles or preparation for storage, so it's -- it's one of the issues that has to be considered in the regulations. Thank you. Back to Joseph.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1310 Merci beaucoup, Michael. Dites-moi, Monsieur Bourret, les VHU ne sont-ils pas classés
« *Priorité 1* » dans la liste des produits REP?

M. MICHEL BOURRET :

(*Coupure sonore*).

1315 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Du moins, c'est le lien Internet du document DB1.29.

M. MICHEL BOURRET :

1320 Comme j'ai dit, je vais faire la vérification. Je peux -- je n'ai pas la connaissance pour...

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1325 Malheureusement, ça bloque un peu l'échange que nous aurions pu poursuivre à cet effet.

Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

1330 Oui. Je voudrais revenir, peut-être avec Madame Gilbert. Monsieur Shaomik a mentionné, au
niveau des matières recyclables, qu'il y aurait un enjeu au niveau de l'entreposage pendant plusieurs
mois, là, en attendant qu'elles soient ramassées.

1335 On sait qu'il va y avoir une modernisation de la collecte sélective. Dans cette modernisation-là,
les communautés vont être compensées pour la collecte sélective, les matières recyclables -- par
exemple, les plastiques et papiers, cartons, vont pouvoir être retournés vers le Sud. Maintenant, il y a
un enjeu que Monsieur Shaomik soulevait, comment on conserve ces matières recyclables là en
attendant qu'elles soient expédiées par le sud dans la période estivale. Alors, est-ce que c'est un

1340 aspect que vous avez examiné? Est-ce que tous les villages sont en mesure d'entreposer les
matières recyclables, dans un contexte où il y aurait une responsabilité élargie des producteurs?

Mme VÉRONIQUE GILBERT :

1345 Véronique Gilbert. I'm going to answer at least a portion of the question. With the
modernisation of the collective selection [sic] and recyclable items, we have made many
representations to the Ministry of Environment and the government regarding the storage of all the
items that will be able to be recyclable in the future and be paid for the transport. We have a big
issue, because we don't have the space to store all the items that will be collected during the season
1350 that there is no sealift. And it is for the 14 communities. We mentioned it in our brief for Bill 65 in
November last year, and I think that the amendment that we propose was included in the new act or
regulation, and also, we have been part of the working group for the collective selection [sic] -- la
consigne et la sélect collective [sic] -- and we mentioned at many times that we will have a problem
with the storage. But since it's extended responsibility producer [sic] or other program like the
1355 selective collection, it should be under the responsibility of the OGM, the organization who will be in
charge of this program to install some storage in all the communities.

And we also mentioned in our brief, in our recommendation to the working groups, that we will
also need human resources that will be in charge of those sites. It cannot be only under the
1360 responsibility of the stores. There are grocery stores in all the communities, and they are the ones
who will sell those items, but they should not be in charge of collecting these items. It should be -- I
don't know, at this moment, whose is going to be the responsibility. So, this is a big issue, the
storage.

1365 I would have another comment concerning the metal. I don't know if it's a good time to answer
or to add information about the metal?

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1370 Allez-y, Madame.

Mme VÉRONIQUE GILBERT :

1375 Yes. For the vehicle recycling, it was said earlier that it's not the priority for the government to
add the vehicles under extended producer responsibility. It's not the priority, because, down south, I
said it yesterday, the industry of recycling metal and vehicle parts is a lucrative industry that is working
by itself, and the government doesn't need to be involved. I mentioned yesterday, that, for isolated
1380 areas such as Nunavik, but other regions in Quebec also linked with roads are having the same
problem. We don't have access to recycling facilities or recycling vehicle parts, so it should have
something, a program, maybe an EPR, I don't know, but there should be something to make sure that
our regions are not set apart. I mean, we should have also access to a recycling program for metal.

1385 And there are other hazardous materials, other than the ones that are already in the EPR. You
were mentioning the used oil, used antifreeze, used oil filters, things like that, the paint, the mercury
bulbs, as we mentioned earlier, but in a car or a vehicle, there is a battery. The batteries are not
included in any EPR.

1390 Down south, somebody who goes to buy a new battery will bring his old battery and will get a
refund or a rebate on the purchase of his new battery. This is not the case here. All the batteries are
going to the landfill. In most of the communities, KRG is helping the NV to send the batteries of the
vehicles down south, but it is at the cost of the northern village. They don't really get reimbursement,
or it doesn't pay for the shipment. So, these kinds of hazardous wastes are not part of any EPR, and
we are stuck with them in the communities. So, the battery is one, but there is other hazardous
1395 wastes -- as we mentioned yesterday, the propane tanks.

LE COMMISSAIRE :

1400 Je vais revenir avec peut-être Monsieur Vermette. Par rapport à la modernisation de la collecte
sélective, Madame Gilbert mentionnait la responsabilité de l'entreposage, là, de la matière. Dans le
cadre de la modernisation, on sait que l'organisme de gestion désigné va avoir la responsabilité de
l'entièreté de la chaîne de valeur. Est-ce qu'on doit comprendre que, dans les milieux nordiques,
dans les villages, par exemple, du Nunavik, cette responsabilité-là inclurait l'entreposage des
1405 matières, étant donné que le ramassage ne peut pas se faire à toutes les semaines, on s'entend, là?
Est-ce que cette responsabilité-là reviendrait effectivement à l'organisme de gestion désigné?

M. FRANCIS VERMETTE :

1410

Si nécessaire, cette responsabilité devrait aller jusque-là. Parce que dans le contexte d'un programme de responsabilité élargie des producteurs, c'est -- dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, l'organisme de gestion va être (*coupure sonore*).

LE COMMISSAIRE :

1415

On vous a perdu, Monsieur Vermette.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1420

Monsieur Vermette, est-ce que vous nous entendez? Si vous pouvez aller « *chatter* » puis nous dire si vous nous entendez ou pas? Ou on vous a perdu complètement?

Monsieur Sioui, est-ce qu'il y a un problème technique?

M. RAPHAËL SIOUI :

1425

Je peux essayer de l'appeler, au besoin.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1430

S'il vous plaît, oui.

Madame Gilbert, vous voulez intervenir en attendant?

Mme VÉRONIQUE GILBERT :

1435

Yes. It's a question addressed to the Ministry of Environment. I'm going to say it in French. I hope the translation will be okay for the people on line.

Qu'est-ce que le ministère...

1440 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Madame Gilbert...

1445 **Mme VÉRONIQUE GILBERT :**

... (*coupure sonore*) les villages nordiques fassent avec les véhicules hors d'usage s'ils ne sont pas autorisés aux lieux d'élimination en milieu nordique?

1450 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Madame Gilbert, je vais revenir à vous dans quelques instants, parce que je n'ai pas compris toute la question, il y a eu des coupures. Je vais permettre à Monsieur Vermette, qui a repris contact avec nous, de répondre d'abord à la question de mon collègue Monsieur Renaud, puis je reviendrai vers vous pour votre question. Merci.

1455
Donc, Monsieur Vermette, à vous la parole.

M. FRANCIS VERMETTE :

1460 Oui. Merci. Je suis désolé, il y a eu une coupure de réseau de mon côté, de ce que j'en comprends. Je vais revenir au tout début, je crois, de ma réponse, parce que -- ne sachant pas trop à quel moment ça a coupé.

1465 Dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour la collecte sélective dans la modernisation actuelle, oui, tout ce qui concerne la responsabilité va aller de collecte, transport, tri et conditionnement. C'est une REP dans laquelle il va y avoir un partenariat au niveau collecte et transport avec les municipalités, donc, les organismes municipaux, et j'y vais selon les grands principes, parce que la réglementation va être (*coupure sonore*) prochains mois, de la part du gouvernement. Mais le principe est que, dans le cadre de tout ce qui va être les opérations de
1470 collecte et transport de la matière, ce sont les organismes municipaux qui vont être responsables, selon des critères et des ententes à être établis avec l'organisme de gestion, mais pour tout ce qui va concerner les -- concerne les frais qui vont être liés derrière ça, ils vont être remboursés par l'organisme de gestion, donc, par des entreprises qui mettent en marché les contenants, les emballages et les imprimés, qui font partie de la modernisation de la collecte sélective. Donc, oui, si

1475 entreposage de matières est nécessaire, les frais encourus par cet entreposage-là vont être sous la responsabilité du programme de REP.

LE COMMISSAIRE :

1480 Monsieur Vermette, on parlait -- Madame Gilbert parlait aussi de problématiques au niveau des batteries de véhicules. Il n'y a pas de REP qui permet de récupérer les batteries, ce que je comprends?

M. FRANCIS VERMETTE :

1485 Non. Il y en a un sur les piles, mais je ne crois pas qu'il inclue les batteries automobiles.

LE COMMISSAIRE :

1490 On parlait d'entreposage; dans le cas des autres REP, là, on parle des pneus, de -- les pneus, peut-être c'est différent, là, mais les huiles, produits électroniques, est-ce que, dans ces REP-là, l'entreposage des matières est couvert par l'organisme de gestion désigné?

M. FRANCIS VERMETTE :

1495 Sur cet aspect-là, sur les programmes de REP, à savoir jusqu'où va le remboursement des frais, je ne suis pas un expert des programmes de REP en cours actuellement pour vous répondre. Par contre, ce que je vous dirais, ce qu'on envisage dans le cadre de la REP sur la modernisation de la collecte sélective, considérant que la quantité de matière susceptible d'être dans ce programme de REP là va être beaucoup plus considérable, il faudra voir à essayer, notamment pour probablement les communautés isolées, à ce qu'il y ait une concertation entre tous les organismes de gestion. Il y en a déjà une certaine concertation, mais elle n'est pas totale, entre tous ces organismes-là, pour que les structures qui pourraient être mises en place, incluant le transport, puissent être le plus efficaces possible. Je pourrais vous revenir sur la question des frais d'entreposage pour les matières sous les programmes de REP actuels.

1500

1505

LE COMMISSAIRE :

1510 Je vais revenir à Madame Gilbert, parce que vous -- je vais vous demander de poser votre question pour le ministère de l'Environnement, là, pour que Monsieur Bourret puisse vous répondre. Alors, Madame Gilbert, allez-y.

Mme VÉRONIQUE GILBERT :

1515 Yes. The question is what the Ministry of Environment is expecting from the northern villages if the old vehicles are not supposed to be at the northern landfill?

1520 En français, ce serait qu'est-ce que le ministère s'attend des (*coupure sonore*) pour que -- qu'est-ce qu'ils veulent que les villages nordiques fassent avec les véhicules hors d'usage, puisqu'ils ne sont pas autorisés dans les lieux d'élimination en milieu nordique?

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1525 Monsieur Bourret, si vous voulez répondre, s'il vous plaît?

M. MICHEL BOURRET :

1530 Oui. Merci, Monsieur le président. Évidemment, pour les véhicules hors d'usage et les métaux, c'est -- la voie à suivre, c'est celle de la récupération. Donc, qu'ils soient récupérés et valorisés.

1535 Et si je peux revenir aussi sur la question de la liste de produits prioritaires à placer sous REP, effectivement, on retrouve les VHU ou leurs composantes, et dans la liste -- dans la priorité 1, et dans la priorité 2, juste, aussi, il y a les batteries, plomb, acides. Donc, il n'y a pas de REP pour les batteries d'automobiles pour l'instant, mais ça fait partie de la priorité 2.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Donc, pour les VHU qui seraient en milieu nordique, ça signifierait quoi?

1540 **M. MICHEL BOURRET :**

Si les VHU sont -- dans leur entièreté, sont retenus comme produit pour la REP, bien, j'imagine que ça voudrait dire que les organismes -- il y a un organisme qui devrait en prendre charge, et je pense que, par le passé, pour les (*coupure sonore*), je pense que la REP aussi prend en charge le passif. Est-ce que ce serait la même chose pour les VHU? Peut-être. Je -- il faudrait voir l'entente qui sera prise avec l'organisme agréé.

1545

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Et savez-vous -- avez-vous une idée de quel moment ou vers quand cette entente devrait être conclue?

1550

M. MICHEL BOURRET :

Aucune idée.

1555

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Ça, c'est le genre...

1560

M. MICHEL BOURRET :

C'est dans la liste des priorités 1, mais on...

1565

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Je peux vous dire, c'est le genre de réponse que la commission déteste, mais on est pris avec.

M. MICHEL BOURRET :

(*Coupure sonore*) la réponse, mais elle ne sera peut-être pas bonne. Je ne voudrais pas dire n'importe quoi non plus.

1570

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1575

Non, non, non. Vous faites bien de ne pas dire n'importe quoi non plus.

Madame Gilbert, est-ce que vous avez d'autres questions auxquelles Monsieur Bourret pourrait répondre?

1580

Mme VÉRONIQUE GILBERT :

Non. But I have a comment regarding the existing (*coupure sonore*). I mentioned yesterday there is only 6 communities out of 14 that have actually a place to go deposit the items under the existing EPR, and I mentioned that there is only six because we are having trouble to put that in place to have good storage.

1585

So, it's already a problem with the existing EPR, and we are really concerned that it will become a huge problem with the new programs that are coming if no storage places are thought in advance to help the community put that in place. Because the northern landfill is not the place for storage of the EPR, but right now, there is no other space in town that is dedicated to the storage of those recyclable items.

1590

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1595

Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

Madame Gilbert, je voulais vous demander, qu'est-ce qui arrive avec les batteries? Vous nous avez dit qu'il n'y a pas de REP; qu'est-ce que -- dans les différents villages, qu'est-ce qu'ils font avec les batteries, actuellement?

1600

Mme VÉRONIQUE GILBERT :

It's a good question. The KRG has taken the initiative to get in relation with recycling or disposal facilities in the South of Québec, and we help the northern village to collect the batteries, to package them, to transport them. It's dangerous goods, so it needs to be packaged properly, and

1605

1610 there is paperwork to be done, so there is administrative work to be done prior to send dangerous
goods in transportation, and when these batteries arrive down south, at the port, we ask the recycling
company to come and pick up the batteries.

1615 At that point, it is the northern village who has paid for the whole process. The packaging, the
administrative costs, the transportation on the sealift. But when the batteries arrive down south at the
port facility, the recycling company will reimburse the northern village of such amount per kilogram of
battery.

1620 The reimbursement, right now, it's paying a portion of the transportation fees, not the totality,
and it's a lot of work, logistics, fees that are at the charge of the northern village, because it's not
organized by an EPR. It's all at the charge of northern village, and we give them assistance.

1625 Because it's really toxic, the heavy metals that are in the battery, we kind of put that in place in
order for not accumulating them at the landfill. But we would like to have an EPR who would take care
of these. It would really simplify the process.

LE COMMISSAIRE :

1630 Monsieur Bourret, juste une précision, là. Parce que vous avez parlé, tout à l'heure, de -- les
autorisations puis les lieux d'enfouissement en milieu nordique, là, on parle d'une superficie, là, on ne
parle pas d'une capacité en tonnes ou en volume, là, comme dans le cas des LET dans le Sud.

1635 Dans ces superficies-là, est-ce que les zones d'entreposage de ferraille font partie du LEMN?
Autrement dit, quand vous autorisez une certaine surface, est-ce qu'il faut que toutes les zones
d'entreposage de matériaux se retrouvent dans cette superficie-là?

M. MICHEL BOURRET :

1640 Dans les projets -- je parle pour ceux que j'ai lus -- le lieu d'enfouissement était associé à
d'autres activités connexes, donc, l'entreposage de véhicules hors d'usage, de métaux, les sections
pour la gestion de débris de construction/démolition, et aussi une zone enfouissement, lieu
d'enfouissement en milieu nordique.

1645 Le lieu d'enfouissement en milieu nordique à proprement dit, c'est l'endroit où les matières sont déposées définitivement et où celles qui sont combustibles vont être brûlées. Donc, c'est -- ça ne couvre pas l'ensemble des autres activités qui se font sur l'emplacement à côté du lieu d'enfouissement en milieu nordique. C'est une zone spécifique, mais souvent, on retrouve plein d'autres activités connexes à proximité.

1650 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, je comprends, là, que quand on dit -- quand vous nous dites il y a un LEMN à tel endroit, vous, vous faites référence spécifiquement à la zone de brûlage? Il peut y avoir toutes sortes d'autres choses autour, mais le LEMN comme tel, c'est la zone de brûlage?

1655 **M. MICHEL BOURRET :**

1660 De brûlage et de dépôt, là, parce qu'il y a des -- ce n'est pas toutes les matières qui sont nécessairement brûlées, mais c'est où les matières sont déposées de façon définitive, là. Et c'est sûr que dans le cadre des autorisations, ce qui est regardé au niveau des projets qui sont soumis à la procédure du Nord, bien, évidemment, c'est regardé dans son ensemble, là, ce n'est pas juste le volet nécessairement « *lieu d'enfouissement en milieu nordique* » qui est regardé, mais je pense que c'est l'ensemble du projet qui est regardé.

1665 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1670 Merci, Monsieur Renaud. Merci, Monsieur Bourret.

Michael, mon collègue et moi avons terminé notre questionnement. Est-ce que, de votre côté, c'est complet aussi?

1675 **LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :**

Okay. Maybe just as an aside, it might be smaller, but it's important, especially for the young, to see recycling, and the regulations for the aluminum cans for the reclamation, recycling of aluminum cans was of interest in a number of communities, and that is underway. And I don't know if there is
1680 someone at Recyc-Québec still on, but some of the companies have been bringing in these cans from outside of Québec, and we've been informed that these cans are not eligible under the producer responsibility. Is it possible to confirm that, or do you have an answer to that from Recyc-Québec?

1685 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Peut-être je demanderais à Monsieur Vermette de répondre à la question.

M. FRANCIS VERMETTE :

1690 Oui. Chez Recyc-Québec, nous sommes au courant de la problématique actuelle avec les contenants consignés dans le cadre de la consigne actuelle, et dans le cadre de la modernisation du système de consigne qui est en parallèle avec la modernisation du système de collecte sélective, il y a aussi des études et des évaluations en cours pour implanter la meilleure façon et sous la responsabilité des producteurs, parce que ça va être encore sur le principe d'une REP.

1695 Maintenant, la consigne, il y a des études en cours pour évaluer de quelle façon avoir une meilleure desserte possible des communautés isolées à cet effet-là. Je sais qu'il y a des travaux en cours, et des discussions et des études.

1700 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Monsieur Vermette, est-ce que ceci implique les producteurs étrangers?

M. FRANCIS VERMETTE :

1705 Bien, ça implique -- dans le cadre de la REP, ça va être pour ceux qui mettent en marché ces contenants-là au Québec. On est au courant un peu, aussi, de la problématique des contenants qui vont actuellement au Nunavik et qui ne proviennent pas du Québec, mais si je me souviens bien, viennent du Manitoba, dans un des cas. Donc, on est en discussion pour essayer de voir comment

1710 régler la situation au mieux dans ces cas-là. Mais la REP va être pour ceux qui mettent en marché au Québec.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1715 Michael, désirez-vous poursuivre votre échange?

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

1720 No. Let's encourage you to continue, because, as I said, it was an initiative that's for the -- for some of the communities, not all of them, at this point, and the KRG has been working with the Fédération des coopératives du Nouveau-Québec in certain other communities, and I think for especially the young people, it's a good example for them, for the recycling of these materials.

1725 I'm going to make another general comment, because, in the presentations made by KRG, and the advisory committee made comments, outside of the 14 northern villages, there is a large volume of material, waste material that has been not removed, is not being removed. I'll give you an example: the Mid-Canada Radar Line, the 37 sites north of the 55th parallel. That's in Nunavik. They've been -- they're owned by the Québec Government. And they were transferred to the Québec Government in the late 60s. There's still 15,000 barrels there, at least 15,000, there's buildings, and there's talk of a
1730 -- there's been two phases of work on them. There's discussions on a phase 3, but encourage just to be aware, for the members of the BAPE, that this exists. I've been at all of the sites, and there is so much to do, what we've done with our environment.

1735 Secondly, there is the abandoned mining exploration sites, and the MERN, with the mining companies and KRG, have been involved in a cleanup of some of these sites, because all of the sites is too much, but again, it is something to be aware of.

1740 And thirdly, there is the outfitting camps, that there are cleanups that KRG is involved with, and Makivik, and I think the Naskapis in other areas. There is a large volume of residual material, and the operators that still will be operating in the future have to respect or ensure that the material is being recycled so we don't have more material in the future.

So, I just wanted to give you an overview. It's 508,000 square kilometres in the Nunavik region. It's a third of Quebec, and there is -- material that is brought in normally stays there, and it hasn't been

1745 taken out, so, in the future, and for what exists now, encourage Environment Québec and the Québec
Government to continue and to -- with the cleanup, but also to have regulations in the future, so this
doesn't reoccur.

So, it's -- I guess a question, but also a statement. Thank you.

1750

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Merci à vous, Michael. C'est bien noté, bien sûr. Est-ce qu'il y aurait d'autres commentaires,
questions, avant de clore la séance?

1755

Madame Lamarche *[sic]*?

Mme CHANTAL LALONDE :

1760

Chantal Lalonde speaking. I would just like to add a general comment with regards to the
infrastructure in Nunavik. So, for -- there are difficulties here that are not necessarily known
elsewhere. For instance, concrete. We do not have gravel, or most communities don't have gravel
that is decent to do concrete activities, and so, we have to have this entire volume of concrete and
cement, and including the gravel, shipped up north, to be able to do a concrete slab, for example, or
1765 concrete walls of a building, for example.

1765

So, this is a very tedious activity, as well as a very -- very expensive activity. And so, this
increases -- if there is a need for concrete in our project, it increases dramatically the price of a project
here in the North, and in parallel of that, for any new waste management measures that will be
1770 implemented in the North, everybody should consider that there is no infrastructure available to accept
or accommodate these measures. So we have to build more or less from scratch, all of the
infrastructure to do that.

1770

Another difficult factor in the North is that the NV's have their own fleet of heavy equipment to
1775 be able to do municipal operations, but it's a very limited fleet to do what they do now in terms of
either snow removal, waste management, or whatever, but there is no dedicated equipment for waste
management. And so, any new measures will have to consider the fact that we may need, for
instance, shredders, compactors, crushers, or any type of heavy equipment like that, to be
implemented along with the project. So, right now, they do have some loaders, excavators, road

1775

1780 compactors, but it's dedicated to the existing activities, like I mentioned, but we do not have a track loader or a metal-wheel loader to be able to compact the waste at the landfill.

1785 Garbage trucks. They are compressive garbage trucks to be able to do the municipal collection right now and compress a little bit the volume, and then, bring it to the landfill, but if we introduce selective collection in the communities, we have to consider that these trucks are not accommodated to be able to lift the green, or gray, or black bins, the 360-litre bins that we know down south. And so, there will have to be a shift in -- either more funding through the existing sources of funding that exist currently, or new funding to be able to accommodate all of these additional infrastructures.

1790 So, any impervious surfaces which are not concrete -- whether or not they are concrete or have shelters when it's needed for certain hazardous wastes, it has to be included in the cost of an entire project.

1795 Thank you very much.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

Merci à vous, Madame Lamarche *[sic]*. D'autres commentaires? Oui, Madame? Allez-y.

1800 **Mme VÉRONIQUE GILBERT :**

1805 Yes. I will complete the (*coupure sonore*) of Chantal, because she talked more about the infrastructure costs, which also include the vehicles, the heavy machinery, but don't forget, I mentioned it yesterday, that the implementation of new measures will need new employees dedicated to these measures, and right now, the northern village does not have the funding from the Ministry of Municipal Affairs in order to develop new positions and pay the operationalization of these new measures.

1810 In some cases, it can be really expensive. Yesterday, I was talking about incineration. It was 1.2M per year of new cost for the northern village if ever they would go with the incineration facility. So, for sure it's the extreme, but for an ecocentre that would need three, four, five new employees, it's more salary that the northern village does not receive funding for right now. So, it needs to be taken in consideration not only for infrastructure, but also for the human resources related to the new-measure implementations.

1815 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

Merci, Madame, pour vos commentaires. Est-ce qu'il y aurait d'autres commentaires? Très bien -- oups! Madame Lamarche. Allez-y.

1820 **M. SHAOMIK INUKPUK :**

Yes. Shaomik here. I thank you for this conference call.

Mme CHANTAL LALONDE :

1825 My name is Chantal Lalonde, not Lamarche, just if you want the steno (inaudible).

M. SHAOMIK INUKPUK :

1830 I have something to look forward to, like Go Recycle. I want to back up the last speaker. Speaking for my municipality, establishing and developing regulations is one thing; implementing the regulations is another.

1835 The last speaker is very right, when we want to comply with the rules and regulations, there is always a funding required to implement it. And within our municipality, we have a limited tax ceiling, up to the point where we can no longer cover the costs of our services. Therefore, any new regulations or measures that are being considered, the implementation component should be considered as well. So, I'm backing up the comment from the last speaker. It's a reality, and it's the life we have to go through on a daily basis. Thank you.

1840 **LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :**

1845 Merci, Michael. Décidément, c'est le matin des lapsus. Madame Lalonde, je m'excuse, je vous ai appelée Madame Lamarche. Donc, je corrige immédiatement. Est-ce qu'il y a d'autres interventions?

Oui. Madame?

Mme VÉRONIQUE GILBERT :

1850

I just want to make a correction. The last comment was not Michael Barrett, it was Shaomik Inukpuk from Inukjuak.

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1855

D'accord. Merci. Alors, ça s'ajoute à mes nombreux lapsus de ce matin. D'autres commentaires?

Michael, voulez-vous dire un mot de clôture avant le mien, ou vous préférez aller après moi?

1860

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

I'll speak after you, Joseph.

1865

MOT DE LA FIN

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1870

Yes. Merci, Michael. Écoutez, c'est un mot très court. Je voudrais vous dire un grand merci, vous, membres de la Commission du Comité consultatif de l'environnement Kativik. Ça été vraiment très -- vous étiez très facilitants, c'était très -- très simple d'arriver à une entente avec vous.

1875

Je pense que les résultats sont très positifs, en dépit du fait que, hier après-midi, malheureusement, pour les circonstances, il n'y avait personne du grand public, mais franchement, les discussions hier matin et ce matin ont été extrêmement riches pour la commission.

1880

Donc, j'aimerais vous remercier en premier, vous remercier, Michael, de façon toute spécifique. Vous êtes quelqu'un avec qui c'était très simple d'arriver à une entente.

J'aimerais également profiter de l'occasion pour remercier l'ancienne présidente, Madame Paule Halley, avec qui les discussions avaient été amorcées, pour arriver à l'entente que nous avons paraphée ensemble.

1885

J'aimerais également profiter de l'occasion pour remercier l'ARK et tous les membres, les représentants de l'ARK, dont la contribution a été magistrale pendant cette journée et demie.

1890

J'aimerais également remercier toute notre équipe de la commission et toute notre équipe technique. Ils sont trop nombreux pour que je commence à les nommer, mais je voudrais remercier de façon toute particulière l'équipe technique du Nunavik, et en particulier Monsieur Edson Maruyana et Anas Habbash, sans lesquels ces rencontres par Internet n'auraient pas été possibles.

1895

Et finalement, j'aimerais dire un grand merci à mon collègue commissaire, Monsieur Pierre Renaud.

À vous la parole, Monsieur Barrett.

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

1900

I think I would like to second everything that you said, and to my fellow members from the KEAC, André-Anne, Alexandre-Guy, and the secretary of the KEAC, Benjamin Patenaude, also the technical people and the support from the BAPE. We will work with you on drafting of recommendations.

1905

Thank you to the representatives of the Government of Québec and the community representatives, including certainly Shaomik who was here today, and the strong participation of the Kativik Regional Government.

1910

So, I think that's everybody. Un gros Nakurmiik, and we'll look forward to working more with you in the future to resolve these issues. That's -- that's it at this point. So, Joseph, I'll say *taima*, which means "That's it."

LE COPRÉSIDENT M. JOSEPH ZAYED :

1915

De mon côté aussi, Michael.

Alors, merci, donc, à tout le monde, et bon dîner. Au revoir.

LE COPRÉSIDENT M. MICHAEL BARRETT :

1920

Merci, Joseph.

FIN DE L'AUDIENCE

1925

Je soussignée, LOUISE ANNE CEGELSKI, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience entendue via webdiffusion vidéo, le tout conformément à la loi.

1930

I, the undersigned, LOUISE ANNE CEGELSKI, bilingual official court reporter, hereby certify that the foregoing pages are and contain a true and accurate transcript of the session heard via video webcast, the whole in accordance with the law.

1935

ET J'AI SIGNÉ / AND I HAVE SIGNED :

(s) Louise Anne Cegelski

Louise Anne Cegelski, s.o. / O.C.R.